



Auch, le 20 novembre 2012
BL/MCE 12-11-327

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
78, rue de Varenne
75349 – PARIS 07 SP

Objet : La méthanisation doit rester un enjeu agricole.

Monsieur le Ministre ,

Vous avez déclaré le 23 octobre lors de votre audition à la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale:

« Je suis favorable à la cogénération. S'agissant de la méthanisation, si le problème des algues vertes n'est pas résolu en Bretagne, nous ne pourrions pas débattre de manière transparente et apaisée de la question de la production. Je suis favorable au développement d'une filière méthanisation, avec trois objectifs : elle doit être menée de manière collective ; dans les zones d'excédents structurels d'azote, nous devons être capables d'utiliser les reliquats de la méthanisation pour faire de la fertilisation et éviter l'achat par la Bretagne d'azote minéral ; il faut trouver des solutions en enrichissement de cellulose. Ce plan global inclura la cogénération et le photovoltaïque. »

Nous souhaitons revenir sur cette déclaration car pour la Coordination Rurale, la cogénération peut être une solution pour apporter un revenu supplémentaire sur nos exploitations, et en particulier dans nos élevages, dont la situation économique est plus que délicate. La France a pris un retard considérable dans le développement de ces technologies vis-à-vis de nos partenaires et concurrents européens. L'Allemagne dispose de plus de 8000 méthaniseurs, pourquoi la France n'en compte-t-elle qu'une centaine ?

Monsieur le Ministre, nous sommes satisfaits de constater l'intérêt que vous portez à la méthanisation, mais nous nous inquiétons de la vision que vous avez de celle-ci. Vous affirmez vouloir une « *méthanisation collective* ». Ce mode de développement qui favorise donc les projets de groupe présente de nombreux inconvénients et peu d'avantages.

Les industriels et les groupes financiers font la promotion des méthaniseurs à grosse capacité par leur délai de rentabilité plus court et leur rendement supérieur. Certes, par les économies d'échelle, les investissements ramenés à l'énergie produite sont plus faibles, mais l'assurance d'une meilleure efficacité énergétique doit être mise en lien avec la gestion du méthaniseur qui devient très complexe vu la variabilité des matières premières.

Par ailleurs, puisque ces unités traiteront les déchets de plusieurs industries et/ou agriculteurs, il sera nécessaire de transporter ces matières. De même, les digestats produits devront être acheminés sur des parcelles éloignées pour être épandus. Quel en est alors l'intérêt économique d'une part, et environnemental d'autre part ? Consommer autant d'énergie fossile, outre le coût que cela représente, pour produire des énergies renouvelables est à nos yeux une aberration.

Coordination Rurale

BP 50590 – 1 Impasse Marc Chagall – 32022 AUCH cedex 9
Tél. : 05 62 60 14 96 – Fax : 05 62 60 14 31 – E-mail : crun@coordinationrurale.fr
Site : www.coordinationrurale.fr

Le sort réservé aux agriculteurs dans les projets collectifs nous inquiète. Ils sont le plus souvent associés au projet initial pour obtenir des financements auprès des pouvoirs publics mais au final ils ne sont finalement qu'un prétexte et des fournisseurs de surface d'épandage. Ils ne bénéficieront jamais des plus-values réalisées par ces structures.

Pour la Coordination Rurale, il est préférable d'encourager la mise en place de méthaniseurs au sein-même des exploitations. Il faut pour cela développer les technologies permettant d'obtenir des rendements importants sur des méthaniseurs de capacité moyenne (70-80kW). Les incitations financières doivent être en priorité orientées vers ce type de projets pour accélérer leur installation. Nos organismes consulaires doivent également s'impliquer davantage dans ces technologies pour accompagner et conseiller les agriculteurs.

Ainsi, nos exploitations pourront produire à la fois une énergie renouvelable et un amendement pour leur terre. La plus-value permise par cette cogénération sera directement captée par l'exploitation, et non plus dispersée comme dans les projets collectifs, ce qui permettra d'améliorer la santé financière des élevages en particulier.

Nous ne sommes pas opposés au développement de projets de méthanisation industrielle, mais à condition que les industriels qui souhaitent investir dans ces structures assument entièrement leur fonctionnement, de la mise à disposition des matières premières à la gestion du digestat. Il nous semble, qu'en tant que Ministre de l'Agriculture, cette méthanisation à grande échelle s'éloigne de vos domaines de compétence. Il nous paraît préférable de concentrer vos objectifs de développement, pour la méthanisation comme pour d'autres projets d'ailleurs, davantage sur les agriculteurs que sur les industriels.

Certains de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Bernard Lannes

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'BL' followed by a long horizontal stroke.

Président National

Michel Manoury

A handwritten signature in black ink, featuring a large, flowing 'M' followed by several loops and a long horizontal stroke.

Président de
la Section Viande de la CRUN

Coordination Rurale

BP 50590 – 1 Impasse Marc Chagall – 32022 AUCH cedex 9

Tél. : 05 62 60 14 96 – Fax : 05 62 60 14 31 – E-mail : crun@coordinationrurale.fr

Site : www.coordinationrurale.fr